

**Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 11 juin 2009 à Bruxelles, Bureau fédéral.**

**APPROUVE**

**Présents:**

Hugo RASSCHAERT, Président  
Francis MERCIER, Vice-Président  
Pierre LEDENT, Secrétaire  
Pierre GEERAERTS

**Invité :**

Patrick VAN PETEGHEM, Sélectionneur National

**1. Lecture et approbation du PV du 28-04-2009**

Le PV de la réunion du 28/04/2009 est lu et approuvé.

**2. Championnat de Belgique 2008-2009**

Match Minime B : 8123 Waregem – Tournai du 03/05/2009

Le club de Tournai a averti le secrétariat sportif ainsi que le club de Waregem qu'il était dans l'impossibilité d'effectuer le déplacement.

La Commission Sportive décide :

Le club de Waregem gagne le match avec le score de 10-0.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour forfait mais sans compter le déplacement des arbitres.

Match Minime A: 8055 Mechelen 1 – EntMonsSoi du 17/05/2009

Le club « EntMonsSoi » a averti le secrétariat sportif ainsi que le club de Malines qu'il était dans l'impossibilité d'effectuer le déplacement.

La Commission Sportive décide :

Le club de Malines gagne le match avec le score de 10-0

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application à l'encontre du club de Tournai de l'amende réglementaire pour forfait mais sans compter le déplacement des arbitres.

Match « Best of Three » Div. II B219 Ostende – Anvers B du 31/05/2009

L'équipe d'Anvers B n'a pas effectué le déplacement.

La Commission Sportive décide que le club d'Ostende gagne le match avec le score de 10-0.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amande réglementaire pour forfait à l'encontre du club d'Anvers.

Suite au forfait d'Anvers B au match « Best of Three », la Commission Sportive propose que l'on établisse une amende à l'encontre d'une équipe ne se rendant pas à un match du tour final ou « Best of Three ».

---

**RÉDACTION**

**11/07/2009**

**TEL /Fax.: 064/66 56 84 - EMAIL : secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be**



**Varitech**

**3. Championnat de Belgique 2009-2010**

La Commission Sportive entérine la grille calendrier pour le Championnat 2009-2010.

Après quelques corrections, la Commission Sportive entérine le document « Principes Généraux pour la saison 2009-2010 ».

**4. Courrier**

La Commission Sportive prend connaissance du rapport de M. RASSCHAERT concernant la première journée des « Best of Three » pour l'attribution du titre en Division I.

La Commission Sportive prend connaissance des courriers et mails envoyés par les clubs concernant les directives imposées par Fédération.

La Commission Sportive demande au secrétaire de rassembler tous ces courriers et mails et ensuite de les transmettre vers le secrétariat de la Fédération et au Président, M LOUWAGIE.

**5. Divers**

M. Pierre GEERAERTS, secrétaire du Comité Sportif FFBN, informe la Commission que le CA de la Fédération Francophone a créé une Licence « Bis » Water-Polo pour les catégories d'âges.

Ainsi un jeune qui ne saurait pas jouer dans sa catégorie d'âge dans son club pourrait demander une licence « Bis » dans le club voisin qui propose la catégorie d'âge désirée et ainsi continuer à éventuellement jouer dans les catégories supérieures de son club initial.

MM. RASSCHAERT H. ; VAN PETEGHEM P; CLAES G.; PASCU S.; RYCKAERT R.; se réuniront le 27/06 afin d'établir des nouvelles directives pour le championnat « Caneton ».

La Commission Sportive demande à M. François DAMS de revenir sur la décision de sa démission.

La Commission Sportive félicite M. LOUWAGIE pour sa nomination au COIB.

**Le rapporteur,  
Pierre LEDENT,  
Secrétaire**

**Prochaine réunion :**  
**Mardi 25 août 2009 – 18h30 – Bureau fédéral Bruxelles**